

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT N°10/2020

OBJET : Achat de mobilier pour les bureaux administratifs de la Communauté de communes

--- Le Président de la Communauté de Communes «Jabron Lure-Vançon-Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Juillet 2020 portant délégations au Président,
Vu la délibération n°02/2020 en date du 30 Janvier 2020 concernant la mise à disposition des locaux de la commune de Salignac à la Communauté de communes,
Considérant que ces locaux doivent être meublés.

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur le Président décide de retenir l'entreprise Bureau 04 pour un montant de 2706.30 HT pour équiper en mobilier les locaux de la Communauté de communes.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 17 Aout 2020

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
R.AVINENS

